



www.tegral.fr

SABLES ET GRAVIERS - TRANSPORTS - RECYCLAGE  
FABRICATION D'ENROBÉS - DE GNT - DE GRAVE CIMENT

SAS au capital de 1 337 930 €

Route de Bantzenheim - BP 10063

68392 BALDERSHEIM CEDEX

Tél 03 89 56 52 88

Fax 03 89 56 46 58

Banque Populaire FR 76 14707508287021483337806

BNP Paribas Mulhouse

IBAN 30004 00440 00020613041 76

CIC Colmar IBAN 30087 33080 00020036601 24

RCS Mulhouse 73 B 55

SIRET 786 503 847 00018 - APE 0812Z

N° TVA FR 36 786 503 847



BÉTONS - MORTIERS - CHAPES - ENDUITS - EN SILOS - EN BIG BAGS - EN SACS

AR00257 – v4 du 01/02/2019

**TEGRAL BETON POMPABLE 835**  
**C35/45\_CEM II 42.5N\_D8mm\_XC4-XF1\_CI0.4**

Silo	AR00257	Big bag	AR00308	Sac 35kg	-
------	---------	---------	---------	----------	---

### Description du produit

**TEGRAL BETON POMPABLE 835** est un béton pré-mélangé dans notre usine de BALDERSHEIM. Ce béton est formulé en fonction des exigences des clients et des valeurs limites applicables en France à la composition et aux propriétés des bétons suivant la norme NF EN 206 -1.

### Données techniques

**TEGRAL BETON POMPABLE 835** est un béton de classe supérieure ou égale à C35/45, confectionné avec un liant hydraulique gris conforme à la norme NF EN 197-1.

Ce ciment de type CEM II 42.5 CE NF est dosé suivant les exigences du tableau N.A.F1 de la norme NF EN 206-1.

**TEGRAL BETON POMPABLE 835** de granulativité **0/8 mm** est confectionné avec des granulats silico-calcaires séchés, calibrés et conformes aux normes NF P 18-545 et NF EN 12620 « granulats pour béton ».

### Utilisation

- Pour des travaux de bâtiments neufs ou de rénovation murs, dalle, dallage ...
- Pour tous les travaux de béton armé ou non armé dans les classes XC1 à XC4 et XF1.
- Pour le remplissage d'agglos coffrant.
- Pour le remplissage de prémurs.

### Classes d'exposition

X0, XC1 à XC4 et XF1 : Environnement selon le Tableau 2 de la norme NF EN 206-1.

### Rendement

1 tonne donne environs 500 litres de béton prêt à l'emploi.

### Mise en œuvre

**TEGRAL BETON POMPABLE 835** peut être gâché, soit manuellement, soit dans une bétonnière ou par un malaxeur continu équipant les silos TEGRAL.

Pour garantir les classes d'exposition, il est obligatoire de respecter le dosage en eau prescrit afin de garantir un rapport Eff/C <0.60 environ 130 litres par tonne maximum.

Pour un sac de 35 kg environ 3 litres pour une consistance S2 et 3.4 litres pour une consistance S3.

Pour un big bag de 1 200 kg environ 130 litres à 140 litres pour une consistance S3.

Tout surdosage d'eau entraîne une diminution des caractéristiques de résistance du béton.

### Conditionnement

En sac papier de 35 kg à raison de 35 sacs par palette.

En big bag de 1 200 kg sur palette.

En silo Tegral avec malaxeur.



## Conditions d'utilisation

La température d'application doit être comprise entre 5°C et 35°C.  
L'eau pour la fabrication du béton doit être potable.

## Stockage

En silo, le produit est totalement protégé contre les influences atmosphériques.  
En sac, stocké dans son emballage d'origine, dans un endroit sec à l'abri de l'humidité sur palette, le produit est à utiliser au plus tard 12 mois après la date de fabrication (voir date sur le sac) 6 mois en big bag.



<b>DANGER</b>   <b>TEGRAL S.A.S</b> Route de Bantzenheim F-68390 BALDERSHEIM Tél 03 89 56 52 88	<b>Mélange contenant du ciment gris</b>
	<b>Mentions de danger :</b> H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires. <b>Conseils de prudence :</b> P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition l'emballage. P102 Tenir hors de la portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P261 Eviter de respirer les poussières : porter un masque de protection. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux /du visage. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : P352 Laver abondamment à l'eau et au savon. P501 Evacuer le contenu et l'emballage dans un centre de traitement.
	<b>Pauvre en chromate selon réglementation 2003/53/EG</b>